



WTO OMC

F O C U S

Novembre 1999

N° 43

Bulletin d'information

L'OMC tient sa troisième Conférence ministérielle à Seattle

Les Ministres des 135 gouvernements Membres de l'Organisation mondiale du commerce sont résolus à définir le programme concernant le commerce international pour le début du prochain millénaire lorsqu'ils se réuniront à Seattle du 30 novembre au 3 décembre. Cela constituera l'aboutissement des travaux intensifs menés au siège de l'OMC, à Genève, depuis septembre 1998.

Les représentants des 30 gouvernements négociant leur accession à l'OMC et de nombreuses autres organisations internationales seront présents en qualité d'observateurs. Assisteront également à la Conférence les représentants d'organisations non gouvernementales que l'OMC a invités à participer à un échange de vues le 29 novembre.

(Suite page 16)



Message du Directeur général

Ces prochains jours, les Ministres du commerce représentant plus de 130 des gouvernements Membres se réuniront pour élaborer le cadre du système commercial mondial du XXI^e siècle. Il importe de se rappeler que nous nous attacherons essentiellement à Seattle à jeter les bases des négociations futures. Nous savons sans conteste que des négociations intensives auront lieu sur l'agriculture et les services. D'autres secteurs feront aussi peut-être l'objet des négociations futures. Pour de nombreux pays en développement, la mise en œuvre des accords existants revêt une très grande importance.

Ces négociations ne se traduiront pas par des résultats définitifs avant plusieurs années, mais il existe des domaines dans lesquels nous pouvons parvenir à un accord à cette Conférence ministérielle. En tout cas, nous pourrions fort bien conclure des accords-cadres concernant la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges. Les accords conclus dans ces domaines déboucheraient sur un résultat qui ne présente-



M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC.

(Suite page 16)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE SEATTLE

Programme des travaux proposé*

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE SEATTLE		
Programme des travaux proposé*		
Mardi 30 novembre	10 h	Séance inaugurale (Paramount Theatre)
	15 h - 15 h 20	– Ouverture de la réunion de travail – Adoption de l'ordre du jour – Approbation de l'organisation des travaux – Déclaration de l'Ambassadeur Ali Mchumo, Président du Conseil général, au sujet du rapport du Conseil général
Mercredi 1 ^{er} décembre	9 h 30 - 13 h	Examen des activités de l'OMC Déclarations générales (Les Ministres auront l'occasion d'examiner le fonctionnement du système commercial multilatéral et de faire des déclarations générales à ce sujet. Ils poursuivront également leur évaluation de la mise en œuvre des divers accords et de la réalisation de leurs objectifs.)
	15 h - 19 h	Déclarations générales
	21 h - 24 h	Déclarations générales
Jeudi 2 décembre	9 h 30 - 13 h	Déclarations générales
	15 h - 19 h	Déclarations générales
Vendredi 3 décembre	10 h - 13 h et 15 h - 18 h	– Dispositions à prendre par les Ministres (Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Ministres devraient adopter un texte ministériel et prendre toute autre disposition qu'ils pourront juger nécessaire pour les travaux futurs de l'OMC.) – Date et lieu de la quatrième session de la Conférence ministérielle – Élection du bureau – Clôture de la session

* Le programme ci-dessus ne concerne que les séances formelles de la Conférence. Des séances de travail informelles seront organisées le cas échéant par la présidence en fonction de l'évolution des travaux pendant la Conférence.

L'environnement commercial international est plus favorable pour les prochaines négociations de l'OMC, dit M. Moore

Les Ministres se réuniront à Seattle dans un environnement commercial international plus favorable qu'au moment du lancement du Cycle d'Uruguay à Punta del Este en 1986.

Lorsqu'il a présenté son rapport annuel (voir page 5) aux Membres de l'OMC, le Directeur général, M. Mike Moore, a dit que «L'environnement commercial international était dans l'ensemble favorable; la croissance économique se consolidait et les perspectives pour l'année à venir étaient prometteuses».

Pour illustrer les avantages que présente le système commercial multilatéral, il a cité l'exemple de ce qui s'est passé récemment durant la crise financière asiatique en 1997-1998: «grâce au bon sens des gouvernements et aux règles de l'OMC, les marchés sont demeurés ouverts, fournissant une base indispensable à la reprise».

M. Moore a dit qu'au moment du lancement du Cycle d'Uruguay, «la croissance était léthargique et les arrangements de partage du marché commençaient à devenir la règle; la confiance dans le système déclinait». Malgré cela, les Membres sont parvenus à mettre au point des accords novateurs et à créer l'OMC.

«Le moment est bien choisi pour agir, nous devons intégrer tous les pays dans notre système, renforcer les règles et permettre à tous de mieux profiter des avantages découlant du commerce et, à cet égard, je vous engage à ne pas oublier que le commerce n'est pas une fin en soi: c'est un outil de progrès, un moyen éprouvé et sûr de créer un monde plus développé, plus prospère, plus sûr et meilleur pour tous,» a conclu M. Moore.

Le rapport du Directeur général a été présenté au Conseil général – faisant fonction d'Organe d'examen des politiques commerciales – lors de son examen annuel de l'évolution de l'environnement commercial international au cours de l'année écoulée auquel il a procédé le 3 novembre.

Le 4 novembre, le Conseil général a traité les points suivants:

- En ce qui concerne l'organisation de la Conférence ministérielle, le Président du Conseil général, M. l'Ambassadeur Ali Mchumo, a indiqué que les cérémonies d'ouverture auraient lieu au Paramount Theatre de Seattle le 30 novembre, à 10 heures, et qu'elles seraient suivies des séances plénières. Il a précisé que la présidence de la Conférence organiserait des séances informelles selon que de besoin. À la fin de la Conférence, le 3 décembre, les Ministres devaient adopter la Déclaration ministérielle de Seattle, prendre note du rapport du Conseil général et approuver les recommandations qu'il contient. La Bolivie, appuyée par le Panama, Maurice, Cuba et l'Ouganda, a fait part de ses préoccupations au sujet de ce qu'elle a qualifié de manque de transparence des réunions informelles tenues en petits groupes consacrées à la préparation de la Conférence. Elle a insisté pour que les résultats de toute réunion à laquelle participerait le Président du Conseil général ou le Directeur général soient communiqués aux autres délégations dès que possible.
- Le Conseil général a examiné les demandes de statut d'observateur pour la Conférence ministérielle de Seattle présentées par quatre pays (Bahamas, Libye, Érythrée et Comores) et six organisations intergouvernementales (l'Organisation internationale de la francophonie, la Conférence des Ministres de l'agriculture des pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA et l'Université des



Le Président Clinton, en mai 1998 à Genève, invite l'OMC à tenir sa Conférence ministérielle aux États-Unis. La Conférence ministérielle de Genève, qui s'est tenue en 1998, a marqué le début de la préparation de la Conférence ministérielle de Seattle. (Tania Tang/OMC)

Nations Unies). Il a été convenu de répondre favorablement à ces demandes sous réserve qu'aucune objection ne soit formulée par les Membres d'ici au 8 novembre.

- Pour ce qui est du réexamen du Mémorandum d'accord de l'OMC sur le règlement des différends, le nouveau Président de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur Kåre Bryn (Norvège), a indiqué que, bien que le délai fixé pour achever ce réexamen soit arrivé à son terme le 31 juillet 1999, les progrès réalisés dans le cadre des consultations informelles tenues entre certaines délégations permettaient de penser qu'il était encore possible de parvenir à un accord à Seattle sur les modifications à apporter audit Mémorandum d'accord.
- En ce qui concerne le réexamen de l'exemption accordée aux États-Unis au titre du GATT de 1994 pour la Loi Jones (qui exclut toute participation étrangère aux services de transport maritime intérieurs), les États-Unis ont réaffirmé que le Conseil général devrait conclure que les conditions autorisant l'exemption n'avaient pas changé. Ils étaient disposés à répondre à toutes les questions des Membres et fourniraient prochainement des réponses à celles posées par les CE et le Japon. Le Panama, le Japon, les CE, la Corée, l'Australie et Hong Kong, Chine ont à nouveau fait part de leurs préoccupations au sujet de la mesure appliquée par les États-Unis.
- Le Conseil général a adopté le rapport du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements sur les consultations que celui-ci a tenues avec la République slovaque en septembre 1999 au sujet de l'application par ce pays d'une surtaxe à l'importation de 7 pour cent depuis juin 1999. Le Comité a reconnu que la République slovaque connaissait d'importantes difficultés économiques et que la situation de sa balance des paiements était précaire et a estimé que la surtaxe, assortie d'une période d'élimination progressive prenant fin le 1^{er} janvier 2001, était compatible avec le GATT de 1994.
- Le Conseil général a examiné les activités menées par l'Organisation en 1999 sur la base des rapports annuels de tous les organes permanents de l'OMC. Ces rapports, y compris celui du Conseil général, seront présentés à Seattle. □

Établissement d'un Groupe spécial chargé d'examiner les droits antidumping imposés par les CE sur le linge de lit indien, adoption des rapports sur les mesures prises par le Canada dans le secteur des produits laitiers

Le 27 octobre, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial pour examiner la plainte présentée par l'Inde concernant les droits antidumping imposés par les Communautés européennes sur les importations de linge de lit en coton en provenance d'Inde et est convenu de revenir sur quatre nouvelles demandes d'établissement d'un groupe spécial à sa prochaine réunion. Il a adopté le rapport de l'Organe d'appel et le rapport du Groupe spécial, tel que modifié par l'Organe d'appel, sur les mesures prises par le Canada visant l'importation de lait et l'exportation de produits laitiers. La Thaïlande a retiré sa demande d'établissement d'un groupe spécial pour examiner les mesures de sauvegarde appliquées par la Colombie à l'importation de filaments simples de polyesters en provenance de Thaïlande après que la Colombie eut annoncé que ces mesures avaient été supprimées le 25 octobre.

Droits antidumping imposés par les CE

L'Inde a réitéré sa demande d'établissement d'un groupe spécial pour examiner sa plainte concernant les droits antidumping imposés par les CE sur le linge de lit en coton en provenance d'Inde. Elle a indiqué que les mesures prises par les CE avaient eu un important impact sur ses exportations et que les consultations tenues au niveau bilatéral n'avaient pas permis de régler le différend.

L'Inde prétendait que l'ouverture par les CE d'une procédure antidumping et l'imposition de droits provisoires, puis de droits définitifs (en novembre 1997) étaient incompatibles avec un certain nombre de dispositions de l'Accord antidumping du GATT de 1994 de l'OMC. Elle a ajouté que les CE n'avaient pas tenu compte de son statut de pays en développement avant d'imposer les droits antidumping provisoires. Les CE ont regretté qu'en dépit des efforts qu'elles avaient réalisés lors des consultations, l'Inde ait décidé de demander l'établissement d'un groupe spécial. Elles ont fait observer qu'étant donné que c'était la deuxième fois que l'ORD examinait cette demande, l'Inde était en droit d'obtenir l'établissement d'un groupe spécial.

L'ORD a établi un groupe spécial chargé d'examiner la plainte de l'Inde. L'Égypte, le Japon et les États-Unis ont fait part de leur désir de participer aux travaux du Groupe spécial en qualité de tierces parties.

Mesure de sauvegarde appliquée par les États-Unis à l'égard de la viande d'agneau

La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont présenté des demandes distinctes d'établissement d'un groupe spécial pour examiner leurs plaintes respectives concernant l'application par les États-Unis, en juillet, d'une mesure de sauvegarde – sous la forme d'un contingent tarifaire – à l'importation de viande d'agneau fraîche, réfrigérée ou congelée.

La Nouvelle-Zélande prétendait que la mesure appliquée par les États-Unis, qui, d'après elle, imposait des droits élevés sur les importations de viande d'agneau hors contingent, était contraire à plusieurs dispositions de l'Accord sur les sauvegardes et du GATT de 1994. Elle s'est déclarée favorable à l'établissement d'un seul groupe spécial qui serait chargé d'examiner à la fois sa plainte et celle de l'Australie.

L'Australie a dit qu'en tant que premier fournisseur de viande d'agneau des États-Unis, elle avait été profondément affectée par la mesure prise par ces derniers. Les droits imposés par les États-Unis sur les importations de viande d'agneau entrant dans le cadre du contingent et les importations hors contingent étaient incompatibles avec leurs droits consolidés dans le cadre de l'OMC,

GROUPES SPÉCIAUX EN ACTIVITÉ (9 novembre 1999)		
Partie plaignante	Objet de la plainte	Date d'établissement du Groupe spécial
Nouvelle-Zélande	CE – Mesures affectant des produits butyreux (les travaux du Groupe spécial ont été suspendus)	18.11.1998
CE, Japon	États-Unis – Mesure affectant les marchés publics (les travaux du Groupe spécial ont été suspendus)	21.10.1999
États-Unis	Mexique – Enquête antidumping concernant le sirop de maïs à haute teneur en fructose en provenance des États-Unis	25.11.1998
Canada	CE – Mesures affectant l'amiante et les produits en contenant	25.11.1998
CE	Canada – Protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques	01.02.1999
CE	États-Unis – Loi antidumping de 1916	01.02.1999
Japon, CE	Canada – Certaines mesures concernant l'industrie automobile	01.02.1999
CE	États-Unis – Imposition de droits compensateurs sur certains produits en acier au carbone, plomb et bismuth, laminés à chaud originaires du Royaume-Uni	17.02.1999
CE	États-Unis – Articles 301 à 310 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur	02.03.1999
États-Unis, Australie	Corée – Mesures affectant les importations de viande de bœuf fraîche, réfrigérée et congelée	26.05.1999 26.07.1999
CE	États-Unis – Article 110 5) de la Loi des États-Unis sur le droit d'auteur	26.05.1999
CE	États-Unis – Mesures à l'importation de certains produits en provenance des CE	16.06.1999
États-Unis	Australie – Mesures affectant l'importation de salmonidés	16.06.1999
États-Unis	Corée – Mesures affectant les marchés publics	16.06.1999
CE	Argentine – Mesures visant l'exportation de peaux de bovins et l'importation de cuirs fins	26.07.1999
Japon	États-Unis – Loi antidumping de 1916	26.07.1999
CE	États-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de gluten de froment en provenance des CE	26.07.1999
États-Unis	Argentine – Mesures affectant les importations de chaussures	26.07.1999
Mexique	Guatemala – Mesure antidumping définitive concernant le ciment Portland gris en provenance du Mexique	22.09.1999
États-Unis	Canada – Durée de la protection conférée par un brevet	22.09.1999
Inde	CE – Droits antidumping sur les importations de linge de lit en coton en provenance d'Inde	27.10.1999

et cette mesure était contraire aux dispositions de l'Accord sur les sauvegardes et du GATT de 1994.

Les États-Unis ont affirmé que la mesure en question était compatible avec les dispositions de l'Accord sur les sauvegardes et indiqué que les contingents et les droits appliqués devaient être libéralisés au fil du temps. L'enquête en matière de sauvegarde menée par les États-Unis l'avait été de manière ouverte et transparente et ils avaient procédé à des consultations intensives tant avec l'Australie qu'avec la Nouvelle-Zélande. Les États-Unis ont souligné que l'Accord sur les sauvegardes autorisait à prendre des mesures pour contrer une menace de dommage grave découlant pour une branche de production nationale d'un accroissement des importations et se sont opposés aux demandes d'établissement d'un groupe spécial.

L'ORD est convenu de revenir sur ces demandes à sa prochaine réunion.

Droits antidumping imposés par la Thaïlande sur les aciers polonais

La Pologne a demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner sa plainte concernant les droits antidumping imposés par la Thaïlande en mai 1997 sur les profilés en fer ou en aciers non alliés et poutrelles profilées en H en provenance de Pologne. Elle prétendait que la détermination par la Thaïlande de l'existence d'un dommage causé à la branche de production nationale par les impor-

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

tations en provenance de Pologne, la méthode de calcul de la marge de dumping et la manière dont l'enquête avait été ouverte et menée étaient contraires aux dispositions de l'Accord antidumping.

La Thaïlande s'est opposée à la demande d'établissement d'un groupe spécial et a invité la Pologne à procéder à de nouvelles consultations.

L'ORD est convenu de revenir sur la demande de la Pologne à sa prochaine réunion.

Mesures antidumping appliquées par les États-Unis à l'égard des produits en acier en provenance de Corée

La Corée a demandé l'établissement d'un groupe spécial pour examiner sa plainte concernant les mesures antidumping appliquées par les États-Unis à l'égard des tôles fortes en acier inoxydable en rouleaux et des tôles et bandes en acier inoxydable en provenance de Corée. Elle prétendait que ces mesures étaient contraires aux dispositions de l'Accord antidumping, notamment aux conditions concernant la détermination et le calcul des marges de dumping. La Corée a ajouté que les consultations bilatérales tenues en septembre n'avaient pas permis de régler le différend.

Les États-Unis ont affirmé que les mesures en cause étaient parfaitement compatibles avec les règles de l'OMC et se sont opposés à la demande de la Corée.

L'ORD est convenu de revenir sur cette question à sa prochaine réunion.

Adoption des rapports sur les mesures prises par le Canada dans le secteur des produits laitiers

L'ORD a adopté le rapport de l'Organe d'appel et le rapport du Groupe spécial, tel que modifié par l'Organe d'appel, concernant les plaintes présentées par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande au sujet des mesures prises par le Canada visant l'importation de lait et l'exportation de produits laitiers.

Le Groupe spécial, établi en mars 1998, a estimé que les mesures en cause étaient incompatibles avec les obligations du Canada au titre de l'article II:1 b) du GATT de 1994 et des articles 3:3 et 8 de l'Accord sur l'agriculture du fait qu'il s'agissait de subventions à l'exportation visées à l'article 9:1 a) et c) de ce dernier accord. Le rapport du Groupe spécial a été distribué en mai 1999. En juillet, le Canada a notifié son intention de faire appel de certaines questions de droit et interprétations du droit exposées par le Groupe spécial. L'Organe d'appel, dans un rapport distribué en octobre, a infirmé l'interprétation que le Groupe spécial avait donnée de l'article 9:1 a) et, par conséquent, a infirmé la constatation du Groupe spécial selon laquelle le Canada avait agi d'une manière incompatible avec les obligations qui lui incombent au titre de l'article 3:3 et de l'article 8 de l'Accord sur l'agriculture. Il a toutefois confirmé la constatation selon laquelle le Canada avait enfreint les dispositions de l'article 3:3 et de l'article 8 de l'Accord sur l'agriculture en ce qui concerne les subventions à l'exportation visées à l'article 9:1 c) dudit accord. L'Organe d'appel a par ailleurs partiellement infirmé la constatation du Groupe spécial selon laquelle le Canada a agi d'une manière incompatible avec les obligations qui lui incombent au titre de l'article II:1 b) du GATT de 1994.

Surveillance de la mise en œuvre

L'ORD a examiné les rapports de situation sur la mise en œuvre de ses recommandations concernant les deux affaires ci-après:

- En ce qui concerne le régime appliqué par les CE à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes, les CE ont indiqué qu'elles avaient poursuivi les discussions engagées avec les différentes parties intéressées sur la mise en œuvre des recommandations de l'ORD. Elles ont souligné qu'elles œuvraient en toute bonne foi et souhaitaient régler cette affaire aussi rapidement que possible. L'Équateur a précisé que les CE devraient veiller à ce que leur nouveau régime applicable aux bananes n'établisse pas de discrimination. Les États-Unis ont signalé qu'ils avaient fait plusieurs propositions aux CE concernant la

manière de mettre en œuvre les recommandations de l'ORD. Le Mexique, le Honduras, le Guatemala, la Colombie et le Panama ont exprimé l'espoir que les CE mettraient rapidement en œuvre ces recommandations et ce, d'une manière compatible avec les règles de l'OMC.

- En ce qui concerne la prohibition appliquée par les États-Unis à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes, les États-Unis ont indiqué que, sur la base des directives révisées en matière de certification, ils avaient autorisé l'importation de crevettes en provenance du golfe Spencer en Australie. Les autorités américaines avaient constaté que le chalutage des crevettes dans cette région ne comportait pas de menace de prise accidentelle des tortues marines. Les États-Unis ont souligné que le processus de leur mise en œuvre était ouvert à toutes les parties. La Malaisie, la Thaïlande et l'Inde ont invité instamment les États-Unis à lever leur interdiction à l'importation. L'Australie a indiqué qu'elle demeurerait préoccupée par la mesure prise par les États-Unis. Elle a ajouté qu'elle avait récemment accueilli un atelier sur la conservation des tortues, approche qui, d'après elle, était préférable à l'adoption de mesures commerciales restrictives. □

Le Groupe spécial examinera la mise en œuvre par l'Australie du rapport sur le cuir pour automobiles

Les États-Unis, à la réunion de l'ORD du 14 octobre, ont indiqué qu'ils ne considéraient pas que l'Australie avait retiré ses subventions à l'exportation de cuir pour automobiles, comme il était recommandé dans le rapport d'un groupe spécial adopté par l'ORD en juin. Ils prétendaient que l'Australie avait demandé à la société concernée, Howe Leather, de rembourser une partie de la subvention et que par la suite l'Australie avait remboursé cette société en lui accordant un prêt à des conditions non commerciales. Les États-Unis ont demandé que le Groupe spécial initial examine leur plainte conformément à l'article 21:5 du Mémoire d'accord de l'OMC sur le règlement des différends, ajoutant qu'ils étaient parvenus à un accord avec l'Australie sur les procédures de l'OMC à suivre dans cette affaire.



Le Groupe spécial initial examinera la mise en œuvre du rapport sur le cuir pour automobiles.

L'Australie a affirmé avoir mis en œuvre les recommandations du Groupe spécial et rappelé qu'elle avait accepté le rapport du Groupe sans en faire appel. L'Australie a confirmé être parvenue à un accord avec les États-Unis, et ne s'est pas opposée à leur demande.

L'ORD est convenu de soumettre la plainte des États-Unis au Groupe spécial initial. Les CE et le Mexique ont fait part de leur désir de participer aux travaux du Groupe spécial en qualité de tierces parties.

Restrictions quantitatives appliquées par l'Inde

L'Inde a fait part à l'ORD de son intention de s'acquitter des obligations qu'elle a contractées dans le cadre de l'OMC en ce qui concerne les rapports sur ses restrictions quantitatives applicables à l'importation de produits agricoles, textiles et industriels, adoptés par l'ORD en septembre. Elle a précisé qu'il lui faudrait disposer d'un délai raisonnable pour ce faire et ajouté que le Groupe spécial avait reconnu que l'Inde avait besoin d'un délai d'une durée supérieure à 15 mois pour se conformer aux recommandations de l'ORD. L'Inde a indiqué qu'elle discuterait avec le plaignant, en l'espèce les États-Unis, d'un délai mutuellement acceptable pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Les États-Unis ont déclaré qu'ils ne pouvaient accepter le délai proposé par l'Inde pour la mise en œuvre et ont exprimé l'espoir que les parties pourraient parvenir à un accord sur cette question. □



Rapport annuel du Directeur général

Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international

Tendances récentes du commerce mondial

Net ralentissement de la croissance des échanges en 1998

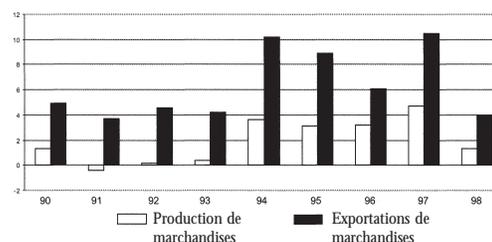
La croissance du commerce et de la production a à l'échelle mondiale fortement diminué en 1998. Le commerce des marchandises s'est accru de 4 pour cent en volume, soit moins de la moitié du taux de croissance de 10 pour cent atteint l'année précédente, mais encore près de deux fois plus que la production mondiale. Toutes les régions ont été touchées par ce ralentissement, en particulier l'Asie où les importations du Japon et de l'Asie de l'Est ont décliné pour la première fois depuis 1974. La part des pays en développement dans le commerce mondial a baissé pour la première fois depuis plus d'une décennie. Près des deux tiers des pays de la planète ont connu une diminution de leurs recettes d'exportation, ce qui représente le plus mauvais résultat observé dans les années 90.

Le commerce des produits manufacturés – qui est traditionnellement le moteur de l'expansion du commerce mondial – s'est accru de 3,5 pour cent, ce qui est un des taux les plus faibles des années 90 et représente un ralentissement spectaculaire par rapport à une croissance de 12 pour cent en 1997. Le groupe de produits dont la croissance est la plus rapide, le matériel de bureau et de télécommunication, semble, ainsi que le vêtement, avoir beaucoup contribué à ce net ralentissement du commerce des produits manufacturés. En revanche, le commerce des minéraux s'est accru d'environ 6 pour cent et celui des produits agricoles a stagné. La valeur des importations de marchandises a été de l'ordre de 5 270 milliards de dollars EU, soit 2 pour cent de moins qu'en 1997.

Au niveau régional, l'évolution du volume des importations ne fait apparaître qu'un léger ralentissement en Amérique du Nord, au Mexique et en Europe occidentale par rapport aux taux de croissance élevés de 1997. La demande rapidement croissante d'importations de l'Amérique du Nord a été l'élément le plus dynamique de l'expansion du commerce mondial en 1998. En Europe centrale et orientale et en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, la croissance des importations a été supérieure à la moyenne. Les importations de l'Asie ont diminué de 8 pour cent; les pays les plus touchés par la crise financière ont réduit les leurs d'un cinquième et le Japon, les siennes de plus de 5 pour cent. L'Amérique latine, à l'exclusion du Mexique, a connu un ralentissement spectaculaire de la croissance des importations, mais celle-ci est quand même restée supérieure à la moyenne mondiale. Les différences entre régions ont été beaucoup plus faibles pour les résultats à l'exportation qu'à l'importation mais toutes les régions ont connu une croissance sensiblement inférieure à celle de l'année précédente et le Japon a connu une diminution en termes absolus.

Les échanges de services commerciaux ont stagné pour la première fois depuis 1980. Le ralentissement mondial de la croissance des exportations de services s'observe dans toutes les grandes régions sauf l'Europe occidentale, qui a connu une croissance plus élevée que l'année précédente. De toutes les régions, c'est l'Asie qui a enregistré la plus forte réduction des importations et des exportations de services commerciaux. Les exportations des pays en transition et de l'Afrique ont, selon les estimations, diminué de moins de 5 pour cent et les importations ont stagné. L'Amérique du Nord et l'Amérique latine

Graphique II.2
Croissance en volume des exportations et de la production mondiales de marchandises, 1990-98
(Variation annuelle en pourcentage)



La croissance du commerce mondial a fortement diminué en 1998 mais devrait atteindre 6 à 7 pour cent en 2000.

ont toutes deux connu un très fort ralentissement de la croissance de leurs exportations et de leurs importations de services commerciaux.

Le ralentissement a cessé en 1999

Des indicateurs préliminaires montrent que la croissance du commerce mondial a cessé de se ralentir dans les premiers mois de 1999 et qu'elle s'est accélérée au cours du deuxième trimestre. Pour la totalité de l'année 1999, on s'attend à une légère augmentation de la croissance économique mondiale avec une croissance du PIB estimée à 3 pour cent. Les perspectives de l'économie mondiale se sont un peu améliorées, compte tenu en particulier des meilleures projections de croissance pour tous les pays qui ont subi la crise asiatique et du fait que la récession s'est révélée moins forte qu'on ne l'avait pensé en Russie et au Brésil. Il est à prévoir que l'accroissement en volume du commerce mondial des marchandises sera en moyenne de 4 pour cent, soit le même taux qu'en 1998, à condition que sa croissance s'accélère au cours du second semestre, particulièrement en Europe occidentale.

Pour le premier semestre de 1999, la valeur du commerce mondial des marchandises est restée au même niveau que l'année précédente. Un taux de croissance négatif a été enregistré pour la valeur en dollars des importations de l'Amérique latine, des pays en transition et de l'Europe occidentale. Les importations de l'Asie ont nettement repris au cours des six premiers mois de 1999 et ont dépassé pendant le deuxième trimestre le niveau de l'année précédente de plus de 5 pour cent. La croissance des importations de marchandises des États-Unis a presque atteint 8 pour cent pendant le premier semestre de 1999, soit un taux plus élevé qu'en 1998.

Malgré le début de rétablissement en Asie et la persistance d'une forte croissance aux États-Unis, l'impact d'une croissance plus faible en Europe occidentale, dans les pays en transition et en Amérique latine, freine l'accélération de l'expansion de la production mondiale. Il est à prévoir que les répercussions de la faible croissance en Europe occidentale, en particulier au début de 1999, entraîneront une réduction marquée de la croissance des importations pour l'ensemble de l'année. La stagnation de la production de l'Amérique latine en 1999 est le principal facteur susceptible d'entraîner une contraction de ses importations. En revanche, la reprise des importations de l'Asie pourrait se révéler encore plus forte qu'on

ne s'y attendait au début de 1999 si le redémarrage observé au cours du premier semestre se confirmait pendant le second. Les importations du Japon se sont accrues de 6 pour cent en volume alors que la croissance des importations de l'Amérique du Nord était encore proche de 10 pour cent et constituera le principal moteur de l'expansion du commerce cette année.

Pour l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Asie, on s'attend pour 1999 à une croissance des importations plus forte que celle des exportations, ce qui devrait permettre aux autres régions, en particulier l'Amérique latine et les économies en transition, d'enregistrer une croissance des exportations plus rapide que celle des importations.

Rétablissement attendu en l'an 2000

Les premières indications disponibles semblent montrer que l'on enregistrera en l'an 2000 un rétablissement de la production et du commerce à l'échelle mondiale. Le Fonds monétaire international prévoit une accélération de la croissance de la production qui atteindrait 3,5 pour cent en l'an 2000 du fait, surtout, d'une croissance plus élevée dans les pays en développement. On s'attend à une expansion de 6 à 7 pour cent du commerce mondial, ce qui serait proche de la moyenne arithmétique des taux observés dans les années 90.

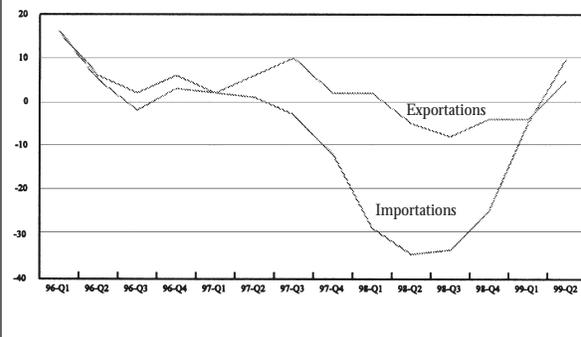
Tendances des politiques commerciales

L'environnement commercial mondial est généralement sain. Il n'y a eu en 1999 aucun changement de cap majeur en matière de politique commerciale et rien ne témoigne d'un retour à des mesures protectionnistes. Au contraire, un certain nombre de pays ont pris des dispositions concrètes pour libéraliser encore plus leur économie et leurs échanges.

Il y a deux ans, la «crise financière asiatique» éclatait en Thaïlande, puis se propageait rapidement dans d'autres pays de la région, et l'état d'esprit général des investisseurs s'en ressentait dans ces pays et dans d'autres pays en développement ou en transition, notamment la Russie au milieu de 1998, puis le Brésil. La production et l'emploi ont accusé un net repli dans les pays les plus directement touchés, ce qui a eu des répercussions négatives sur le commerce de leurs partenaires et, avec la baisse brutale du prix des produits de base, sur celui de nombreux autres pays en développement. Naguère, une secousse de ce type avait pu être invoquée pour justifier la mise en place d'obstacles aux importations afin de tenter de limiter ses conséquences sur le plan interne et de déplacer le fardeau en l'imposant aux partenaires commerciaux, au risque de susciter des mesures défensives qui auraient accentué le recul. Aujourd'hui, cette crise très grave s'est produite dans le cadre de l'OMC et du système commercial multilatéral renforcé qu'ont créés les accords du Cycle d'Uruguay. Ce système et le bon sens des gouvernements ont contribué à maintenir l'ouverture des marchés, facilitant ainsi l'ajustement et procurant une des clés du rétablissement après la crise.

Les pays les plus directement touchés par la crise – la Thaïlande, la Corée, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines – se sont engagés sur la voie de la stabilisation macro-économique et de la réforme structurelle, y compris la libéralisation unilatérale de leurs régimes en matière de commerce et d'investissement étranger. Plusieurs d'entre eux ont également renforcé leur système financier pour encourager des pratiques de prêt plus axées sur le marché, processus qui a été soutenu par leur participation à l'Accord de l'OMC sur les services financiers. En même temps, les partenaires commerciaux de ces pays ont offert un contexte international propice à l'ajustement. Parmi les principaux pays commerçants, les États-Unis ont pu, grâce à leur croissance, jouer un rôle central. L'économie américaine a soutenu son fort taux de croissance pendant

Graphique III.18
Commerce des marchandises des économies asiatiques en crise financière, 1995-99
(Variations en pourcentage d'une année sur l'autre)



Le système de l'OMC et le bon sens des gouvernements ont contribué à maintenir l'ouverture des marchés, facilitant ainsi l'ajustement et procurant une des clés du rétablissement après la crise.

la neuvième année consécutive face à des contraintes internes sur sa capacité de production, les importations ayant servi de soupape pour satisfaire la demande intérieure et contribué ainsi à éviter les pressions inflationnistes qui risquaient de se faire jour et à maintenir à un bas niveau les taux d'intérêt du marché.

La crise financière asiatique a été suivie d'une évolution défavorable de l'état d'esprit sur le marché des capitaux à l'égard d'autres pays de la région, notamment la Corée, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, avec des répercussions également défavorables pour Hong Kong, Chine; et Singapour. Ce changement d'état d'esprit a contribué à la forte baisse de la tendance des investisseurs à s'intéresser aux marchés émergents, de sorte qu'on a constaté un fléchissement des flux nets de capitaux privés dans ces pays (ainsi que dans d'autres). Pour remédier à leurs déséquilibres macro-économiques, les pays directement touchés par la crise ont adopté des politiques budgétaires et monétaires rigoureuses. En outre, plusieurs d'entre eux ont mis en chantier des réformes structurelles et abordé dans ce cadre le problème des entraves restantes au commerce. Ainsi, alors que le sérieux recul économique et ses conséquences en termes de pertes d'emploi et de problèmes sociaux connexes auraient pu provoquer dans ces pays des pressions protectionnistes, les renseignements recueillis par le Secrétariat pour les examens des politiques commerciales semblent montrer au contraire que la libéralisation des régimes en matière de commerce, d'investissement et de paiements a dans l'ensemble progressé.

Le sentiment que leur système financier était faible, comme en témoignaient des prêts imprudemment accordés, a contribué à la perte de confiance des investisseurs dans les économies de marché asiatique et d'économies de marché émergentes. Cette faiblesse, due en partie au manque d'expérience au sein des institutions financières elles-mêmes, mais aussi aux insuffisances de la régulation et de la supervision par les pouvoirs publics pourrait aussi être en partie attribuée aux contraintes qui pèsent sur la concurrence dans le secteur des services financiers. Il est donc d'autant plus intéressant de prendre acte de la participation des pays à des mesures d'ouverture du marché aux services financiers mises en œuvre au titre de l'Accord de l'OMC sur ces services et de signaler que certains pays ont pris des engagements considérables en matière d'ouverture de ce secteur à de nouveaux fournisseurs de services locaux et étrangers. Il ressort de ces engagements que l'on se rend compte que la libéralisation des services financiers aidera à éviter certaines des pratiques qui ont contribué à provoquer la crise financière, facilitant ainsi une répartition plus efficace du capital.

En rejetant fermement le protectionnisme, les pays les plus touchés par la crise asiatique, ainsi que leurs partenaires commerciaux, ont témoigné d'une grande confiance dans le système commercial multilatéral. L'absence de recours à de nouvelles mesures «légales» de protection est une caractéristique marquante de la situation actuelle. Bien que la plupart des pays directement touchés aient disposé d'une marge de manœuvre leur permettant d'accroître sensiblement les droits de douane qu'ils appliquent sans aller jusqu'à la rupture de leurs consolidations, ils se sont dans l'ensemble abstenus de le faire. Rien, par ailleurs, ne témoigne de niveaux inhabituels d'activité en ce qui concerne la plupart des dispositions visant à protéger les branches de production nationales, la balance des paiements, les mesures de sauvegarde transitoires pour les textiles et le vêtement, ou les mesures compensatoires. Toutefois, sous l'impulsion de plusieurs affaires récentes concernant l'acier qui ont été abondamment commentées, il semble bien qu'il y ait eu une certaine augmentation des actions antidumping engagées.

Le niveau global de l'activité antidumping s'est légèrement accru depuis 1995, année où a été enregistré un chiffre particulièrement bas. Les derniers renseignements tirés des notifications des Membres (jusqu'en décembre 1998) témoignent d'une augmentation des enquêtes antidumping. Cinq cent seize enquêtes de ce type ont été ouvertes en 1998, soit 13 pour cent de plus que l'année précédente, encore que le nombre de mesures définitives ait fortement baissé (60 en 1998 contre 203 en 1997). Les enquêtes antidumping des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande se sont un peu accrues en 1998 mais l'augmentation a été due essentiellement aux procédures engagées par des pays en développement, en particulier l'Afrique du Sud, l'Inde et le Mexique.

Le rôle de l'Organe de règlement des différends (ORD) dans le règlement des différends au sein de l'OMC est resté positif, ce qui montre que ce mécanisme inspire toujours confiance aux Membres. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 15 août 1999, l'ORD a reçu 24 nouvelles demandes de consultations, ce qui a porté à 179 le nombre total de demandes présentées depuis l'institution de l'OMC. Le bon fonctionnement de l'ORD a indéniablement contribué au renforcement et à la consolidation de l'OMC et du système commercial multilatéral.

Il n'y a pas eu de retard dans la mise en œuvre des engagements en matière de libéralisation du commerce contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Les Membres de l'OMC respectent le calendrier des réductions progressives des droits de douane sur les produits, des subventions à l'exportation, et des autres aides aux produits agricoles. L'intégration des textiles et des vêtements dans le cadre de l'OMC s'effectue selon le calendrier prévu, bien que les effets attendus de la libéralisation ne soient pas satisfaisants pour tous les Membres; les première et deuxième phases d'intégration sont intervenues en 1995 et 1998, la troisième phase est fixée pour 2002 et la pleine intégration doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2005. En plus de leurs obligations découlant du Cycle d'Uruguay, 45 Membres de l'OMC (et un autre participant) honorent l'engagement d'éliminer les droits sur les produits des technologies de l'information au titre de l'ATI. De nombreux Membres de l'OMC ont contracté des engagements en matière d'accès aux marchés pour les services de télécommunication, ouvrant ainsi l'essentiel du marché mondial. Les monopoles nationaux qui dominaient dans la quasi-totalité des pays cette branche d'activité doivent maintenant faire face à la concurrence et sont en voie de privatisation dans de nombreux pays. Un grand nombre de Membres ont également contracté des engagements relatifs aux services financiers.

La pleine application de l'Accord sur les ADPIC est retardée par de nombreux Membres de l'OMC jusqu'en 2000 au titre

des dispositions transitoires applicables aux pays en développement et en transition; les pays les moins avancés peuvent différer cette pleine application jusqu'en 2006. Un certain nombre de Membres concernés ont choisi de faire connaître à leurs partenaires commerciaux leur cadre réglementaire actuel pour préparer les modifications à apporter dans ce domaine à leur législation interne, à leur mode d'administration et aux moyens de faire respecter les droits. Pour ce qui est de l'évaluation en douane, la mise en œuvre d'une série de dispositions transitoires doit être achevée en 2000 dans de nombreux pays en développement. En conséquence, le Secrétariat de l'OMC a reçu l'année dernière un très grand nombre de demandes d'assistance technique portant sur ces questions et d'autres problèmes de mise en œuvre et y a donné suite en organisant en 1998 plus de 300 activités, dont certaines en coopération avec d'autres institutions compétentes.

En ce qui concerne l'avenir, les Membres de l'OMC préparent la Conférence ministérielle de Seattle, prévue en novembre 1999, au cours de laquelle ils s'efforceront d'arrêter le futur programme d'action de l'OMC. Le programme «incorporé» qui résulte du Cycle d'Uruguay comprend déjà des négociations sur le commerce des produits agricoles et des services. Les Membres de l'OMC reconnaissent aussi que le système commercial multilatéral doit s'adapter à de nouveaux défis pour continuer de jouer son rôle important dans l'économie mondiale. Ils ont ainsi entrepris, en septembre 1998, un programme de travail relatif à l'examen de toutes les questions se rapportant aux échanges dans le domaine du commerce électronique mondial. Les Membres de l'OMC ont également poursuivi leurs travaux sur les liens entre commerce et investissement, l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, la transparence des marchés publics, la facilitation des échanges et, enfin, le commerce et l'environnement.

En 1999, les Membres de l'OMC ont procédé à des évaluations du fonctionnement du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) et du Mémoire d'accord sur le règlement des différends, en application des dispositions des accords du Cycle d'Uruguay correspondants en matière d'évaluation et d'examen. Bien que de caractère technique, ces évaluations sont indispensables pour garantir que les mécanismes institutionnels de l'OMC fonctionnent comme les Membres le souhaitent. En ce qui concerne les examens des politiques commerciales, les Membres estiment généralement que le MEPC fonctionne bien et que ses objectifs demeurent importants; les efforts déployés pour assurer une utilisation plus efficace des ressources affectées au MEPC doivent se poursuivre, étant donné qu'il est important d'examiner au moins une fois tous les Membres, y compris les pays les moins avancés (PMA), dès que possible. En ce qui concerne le règlement des différends, les négociations du Cycle d'Uruguay ont produit un nouveau système sans précédent dans les relations économiques internationales où toutes les questions et préoccupations susceptibles de surgir, ainsi que la façon de les résoudre, ne pouvaient avoir été prévues par les rédacteurs. De grands efforts ont été faits lors du réexamen pour améliorer la mise en œuvre des décisions finales, problème qu'ont particulièrement mis en évidence l'année dernière des différends notoires qui ont opposé certains Membres de l'OMC.

Les six nouveaux Membres admis depuis 1995, à savoir la Bulgarie, l'Équateur, la République kirghize, la Lettonie, la Mongolie et le Panama, seront à Seattle avec les Membres plus anciens de l'OMC; en outre, l'Estonie et la Géorgie ont accepté, sous réserve de ratification, leur Protocole d'accession à l'OMC. La plupart de ces nouveaux Membres, ainsi qu'un grand nombre des 30 pays candidats qui n'ont pas encore achevé leur processus d'accession, sont des pays en transition d'une économie planifiée à une économie de marché et sont conscients de la contribution exceptionnelle qu'apporte

l'OMC au processus de réforme interne. Chacun des nouveaux Membres de l'OMC s'est engagé à appliquer les règles de l'Organisation et à libéraliser son commerce, notamment par une consolidation complète des droits de douane (100 pour cent des lignes tarifaires dans la plupart des cas) ainsi que par une ouverture du marché pour un large éventail de services, y compris des services à valeur ajoutée et des services de télécommunication de base ainsi que des services financiers.

Parallèlement à la préparation de la Conférence ministérielle de Seattle, un certain nombre de pays qui ont demandé à devenir Membres de l'OMC ont accéléré leur processus d'accession. Même si tous ne deviennent pas Membres en temps voulu pour la réunion de Seattle, ils bénéficient déjà de certains des avantages économiques de ce processus. La phase d'«investigation», qui est la première phase de la procédure d'accession, exige que les candidats rassemblent et soumettent des renseignements circonstanciés sur leur régime commercial et économique, ce qui en accroît la transparence. La plupart des candidats s'attachent tout au long du processus d'accession à améliorer continuellement leurs politiques commerciale et économique et certains pays ont pris des mesures pour libéraliser ces politiques.

Le processus d'évaluation et d'action est permanent à l'OMC comme en témoigne la priorité donnée par les Membres à la pleine intégration des PMA dans le système commercial mondial. En témoignent aussi les activités relatives à la transparence et à l'ouverture d'un espace de dialogue avec des représentants de la société civile. La transparence en ce qui concerne les documents de l'OMC a été améliorée en accélérant le processus de mise en distribution générale ainsi qu'en plaçant tous les documents qui sont passés par ce processus sur le site Web de l'OMC. Des dispositions ont également été prises pour permettre la présence d'ONG aux séances plénières des conférences ministérielles. Outre les réunions d'information régulièrement organisées à l'intention des ONG, le Secrétariat de l'OMC a créé une section spéciale sur le site Web de celle-ci et a récemment organisé des réunions de haut niveau avec la participation d'ONG sur le commerce et l'environnement, d'une part, et sur le commerce et le développement, d'autre part. Le Secrétariat de l'OMC diffuse également une liste mensuelle des notes d'information que lui font parvenir les ONG et les communique aux Membres qui les demandent.

Ces évolutions de l'OMC – qu'il s'agisse de la mise en œuvre par les Membres de leurs obligations actuelles ou de leur attitude positive vis-à-vis de la conclusion de nouveaux accords permettant de poursuivre le processus de libéralisation, de mieux intégrer les PMA, d'améliorer le fonctionnement des mécanismes institutionnels essentiels et d'accroître le soutien de l'opinion publique à l'OMC – témoignent de la vitalité du système commercial multilatéral. Elles démontrent aussi que les Membres de l'Organisation sont résolus à respecter leurs obligations actuelles et à construire l'avenir, même face à des défis tels que la crise asiatique.

En 1999, la plupart des Membres de l'OMC ont participé aux efforts de libéralisation du commerce et de l'investissement au niveau régional. Comme l'indique le rapport annuel de 1998 de l'OMC, la relance de l'intégration régionale au cours des années 90 est un mouvement très significatif qui s'étend actuellement à tous les Membres de l'OMC et couvre un large éventail de questions relatives à l'accès aux marchés des produits et services ainsi qu'à la convergence des réglementations. Les processus d'intégration régionale et multilatérale peuvent en principe être complémentaires: les réformes opérées sur le plan national peuvent être «verrouillées» aux niveaux multilatéral et régional, ce qui accroît fortement leurs incidences positives sur l'environnement commercial; les négociations multilatérales peuvent offrir la possibilité de



Un grand magasin à Séoul: en dépit de la tourmente financière, certains pays asiatiques ont poursuivi leur processus de libéralisation.

«multilatéraliser» les avantages des accords commerciaux régionaux lorsque ces derniers sont mûrs pour ce changement d'échelle; la participation à des accords régionaux se conjuguant souvent avec la qualité de Membre de l'OMC, le commerce régional bénéficie aussi des accords commerciaux multilatéraux. Toutefois, pour assurer en la matière le maintien d'un équilibre approprié entre ces deux grandes voies de libéralisation, l'OMC doit mettre au point des méthodes plus efficaces d'examen et de surveillance des accords commerciaux régionaux.

Les examens des politiques commerciales effectués récemment confirment que, malgré des pressions protectionnistes de plus en plus marquées, la dynamique de la libéralisation des échanges, qui associe les initiatives multilatérales, les accords régionaux et les réformes commerciales unilatérales, a dans l'ensemble été maintenue. Des mesures de libéralisation des échanges ont été prises par certains pays dans toutes les régions. Ainsi:

- En dépit des turbulences sur des marchés financiers, la libéralisation a représenté la tendance générale des politiques des pays d'Asie en matière de commerce et d'investissement. Si certains pays directement touchés par la crise ont augmenté certains droits de douane, ces derniers ont dans l'ensemble continué à baisser. Certains pays de la région ont maintenu leur politique commerciale traditionnellement ouverte tandis que de nouvelles mesures de libéralisation étaient mises en œuvre par des pays tels que la Corée, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande.
- Au Japon, la croissance a été négative en 1998; la demande intérieure a été faible et une baisse du volume des importations a aggravé les problèmes des pays émergents à économie de marché de la région. Malgré ses difficultés économiques, le Japon a mis en œuvre plus tôt qu'initialement prévu la libéralisation des échanges à laquelle il avait souscrit lors du Cycle d'Uruguay; il est aussi en train de mettre en œuvre des réformes structurelles, en particulier dans le secteur bancaire.
- Malgré les pressions exercées sur le plan interne pour une limitation de la concurrence des importations, la crise financière en Asie n'a pas réellement changé la politique d'ouverture de l'Australie et sa détermination à opérer des réformes structurelles. On a toutefois constaté récemment un ralentissement de la libéralisation tarifaire et un accroissement de l'aide à l'exportation.
- La forte croissance soutenue de l'économie des États-Unis a fourni un environnement extérieur qui a facilité le rétablissement après la crise. Depuis qu'a éclaté la crise financière en Asie, la croissance de l'économie américaine est restée forte – atteignant près de 4 pour cent par an en 1997 et

- 1998; cette forte croissance est allée de pair avec les taux de chômage et d'inflation des prix à la consommation les plus faibles que l'on ait enregistrés depuis les années 60. La libéralisation du commerce et de l'investissement a favorisé cet état de choses. Les importations ont représenté une soupape à l'aide de laquelle la demande intérieure a pu être satisfaite. Un déficit important et croissant des opérations courantes, qui a atteint en 1998 le niveau sans précédent de 233 milliards de dollars EU, a permis à l'économie américaine de soutenir son fort taux de croissance face à des contraintes internes. Lors de leur examen de la politique commerciale des États-Unis, les participants à la session de l'OEPC ont fait observer que le déficit des opérations courantes des États-Unis correspondait à l'écart entre l'épargne nationale et l'investissement intérieur, qui s'était creusé depuis 1995. Contrairement à la croyance populaire, l'épargne nationale s'est accrue aux États-Unis, la baisse marquée de l'épargne des ménages ayant été plus que compensée par une épargne plus importante des entreprises et par la transformation du déficit budgétaire en un excédent. L'investissement intérieur a aussi été financé par des apports de capitaux en provenance de l'étranger. En effet, l'écart entre l'épargne nationale et l'investissement intérieur a été comblé par des investisseurs étrangers qui ont continué d'être attirés aux États-Unis par leur régime d'investissement libéral, des possibilités d'investissement rentables et le fait que le pays est considéré comme un refuge après la crise financière asiatique.
- Cela dit, l'aggravation du déficit des opérations courantes a amené certains, aux États-Unis, à prétendre que des producteurs étrangers se livraient à des pratiques commerciales «déloyales» au détriment des producteurs américains. Ces allégations ont suscité dans certains secteurs des pressions protectionnistes visant à persuader les pouvoirs publics d'utiliser des mesures commerciales correctives pour freiner les importations de certains produits provenant de pays déterminés, mais le gouvernement a dans l'ensemble résisté à ces pressions, pour le plus grand bien du système commercial multilatéral.
 - Dans le cadre de sa stratégie du commerce et de l'investissement orientée vers l'extérieur, le **Canada** poursuit une réforme autonome – notamment en réduisant les obstacles au commerce entre provinces – et participe activement aux initiatives d'intégration régionale. Outre qu'il appuie fermement le système commercial multilatéral, il a noué des liens préférentiels avec d'autres partenaires tels que le Chili, Israël et l'AELE. Il participe aussi activement à des programmes plus vastes tels que l'APEC et la ZLEA.
 - La croissance des économies des États membres de l'**Union européenne** (UE) joue aussi un rôle important dans l'adaptation à la crise financière asiatique, bien que la croissance ait été en 1998 beaucoup plus lente qu'aux États-Unis (2,8 pour cent contre 3,9 pour cent). En 1999 et au cours des années qui suivront, l'introduction de l'euro, le 1^{er} janvier 1999, dans les onze pays qui participent à l'Union monétaire européenne (UME) pourrait stimuler la croissance et la demande d'importations en provenance de pays non membres de l'Union européenne. Si la croissance s'accélère effectivement dans l'UE, elle faciliterait l'ajustement des pays émergents à économie de marché ainsi que des pays voisins en transition.
 - En **Amérique latine et dans les Caraïbes**, l'évolution vers un régime de plus en plus ouvert en matière de commerce et d'investissement s'est dans l'ensemble poursuivie. Cela tient en partie à des mesures autonomes et à des initiatives régionales telles que le MERCOSUR, la Communauté andine, le Marché commun centraméricain, et le CARICOM. Toutefois, certains pays sont devenus des utilisateurs relativement importants des mesures de protection en cas d'urgence telles que les mesures antidumping.
 - L'état d'esprit des investisseurs étrangers a également changé tout à coup à l'égard d'un pays – le **Brésil** – caractérisé par des soldes extérieur et budgétaire faibles et maintenant un taux de change fixe comme support extérieur de la stabilité des prix intérieurs. Le Brésil est passé en janvier 1999 à un régime de taux de change flottant et la dépréciation de 30 pour cent du réal par rapport au dollar qui a suivi a accru le coût des importations et amélioré la compétitivité sur les marchés extérieurs. Des répercussions sont prévues pour les partenaires du Brésil dans le MERCOSUR étant donné l'importance du commerce intrarégional, qui représente de 20 à 30 pour cent environ des importations et des exportations de chaque partenaire. En Argentine, notamment, où la monnaie est fixée à parité avec le dollar EU, la dépréciation du réal brésilien a entraîné certaines pressions protectionnistes. L'OEPC a constaté que la discipline macro-économique et les ajustements structurels de grande envergure opérés par l'Argentine, y compris une libéralisation significative des échanges, avaient créé une économie fondamentalement saine, ce qui augure bien de sa capacité d'adaptation.
 - Le cas de la **Bolivie** met en évidence les avantages d'un régime tarifaire uniforme de 10 pour cent en ce sens qu'il est prévisible et transparent et qu'il favorise une affectation efficace des ressources. Les participants à l'examen de la politique commerciale du **Nicaragua** ont pris acte du fait que le tarif douanier était restructuré afin de s'aligner progressivement sur les niveaux arrêtés d'un commun accord au sein du Marché commun centraméricain (MCCA), de manière à se conformer aux engagements en matière de consolidation contractés dans le cadre de l'OMC et à mettre en œuvre un plan de réduction unilatéral (1997-2002), processus qui, jusqu'à présent, a contribué à beaucoup réduire la moyenne arithmétique des taux NPF. Le Nicaragua s'efforce aussi d'actualiser et de développer son cadre juridique de protection des droits de propriété intellectuelle.
 - Aux **Caraïbes**, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago, qui sont les deux pays les plus peuplés des 15 pays membres de la CARICOM, ont engagé un processus de libéralisation substantielle à la suite de la mise en place du tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM. En 1992, celle-ci a décidé de réduire le taux maximal des droits de douane applicables aux produits industriels qui est passé de 45 pour cent en 1993 à 20 pour cent en 1998, en maintenant à 45 pour cent le taux maximal applicable aux produits agricoles. Le plafond de 20 pour cent pour les produits industriels est en vigueur à la Trinité-et-Tobago depuis 1998 et devait être mis en application à la Jamaïque avant janvier 1999. Les deux pays ont également contracté de nouveaux engagements relatifs aux services au titre du Protocole II du Marché et de l'économie uniques des Caraïbes (CSME), et on s'attend qu'ils soient pleinement honorés avant la fin de 1999.
 - En **Afrique**, un nombre croissant de pays sont en train d'ouvrir davantage leur régime en matière de commerce et d'investissement, dans la plupart des cas au titre de programmes globaux d'ajustement structurel. Ces efforts sont complétés par le nouvel élan donné au développement de l'intégration régionale. Les examens de la politique commerciale de certains pays africains ont mis ces questions en relief ainsi que le lien entre le développement du secteur privé et la bonne conduite des affaires publiques en termes de transparence, de responsabilités et de respect de l'état de droit.
- Les évolutions énumérées plus haut ont été accueillies avec satisfaction par tous les Membres de l'OMC. En revanche, un certain nombre de questions qui préoccupent certains Membres depuis longtemps continuent de se poser, par exemple



Les initiatives commerciales régionales se multiplient. (Photo OIT)

dans le domaine de l'accès aux marchés. Les droits de douane élevés applicables à un grand nombre de produits et l'application de droits spécifiques, qui tendent à masquer des équivalents *ad valorem* élevés peuvent notamment être cités à cet égard.

En 1999, les accords commerciaux régionaux occupent toujours une place de premier plan dans les efforts de libéralisation des échanges. La volonté politique d'augmenter leur nombre et d'élargir leur portée s'est renforcée. Les examens des politiques commerciales montrent que, dans l'ensemble, la libéralisation du commerce régional va depuis quelques années de pair avec celle du commerce multilatéral. Toutefois, certaines questions importantes doivent être examinées, par exemple les écarts entre les droits NPF et les droits préférentiels, les différences entre les normes régionales et internationales, la multiplication des règles d'origine et d'autres questions qui se posent dans le domaine de l'accès aux marchés. Des initiatives régionales liées au commerce, notamment des unions douanières, des accords de libre-échange et des accords commerciaux préférentiels, sont prises dans toutes les régions du monde. Les suivantes peuvent en particulier être citées:

Europe

Les négociations avec Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque en vue de l'élargissement de l'UE qui se sont engagées en décembre 1997, se sont poursuivies en 1999. Les examens de la politique commerciale de la Hongrie et de la Roumanie ont été axés sur le rôle joué par la politique commerciale et la réforme des prix pour stimuler la concurrence pendant la transition en s'appuyant sur la réforme structurelle et la stabilisation macro-économique. À la suite de l'entrée en vigueur des accords Europe et de l'ALEEC, la réforme commerciale a progressé au sein de l'OMC avec des engagements relatifs aux consolidations tarifaires, ainsi qu'une ouverture des marchés aux services financiers et de télécommunication. La réforme est surtout axée aujourd'hui sur la transposition de l'ensemble de l'«acquis communautaire» de l'UE qui pourrait, dans certains domaines comme celui de l'agriculture, entraîner un régime commercial moins libéral. La Hongrie a très bien réussi à attirer l'investissement étranger pour moderniser son capital de base et la fourniture des services, et le commerce avec l'UE a connu un grand essor. Par contre, la Roumanie a eu du mal à mener à bien sa réforme structurelle et n'est pas dans la «première vague» de pays candidats à l'entrée dans l'UE.

Le cas de la Turquie montre aussi à quel point la réforme commerciale peut être impulsée par des engagements régionaux. L'union douanière avec l'Union européenne, qui est entrée en vigueur en 1996, a donné un nouvel élan au processus de libéralisation, de sorte que la Turquie est à bien des égards allée au-delà de ses engagements au titre du Cycle d'Uruguay. Elle a adopté le tarif extérieur commun (TEC) de l'UE pour la plupart des produits industriels et pour l'élément

industriel des produits agricoles transformés industriellement et a harmonisé sa législation avec l'«acquis communautaire» de l'UE dans un grand nombre de domaines liés au commerce. La Turquie, la Hongrie et la Roumanie développent leur réseau d'accords commerciaux préférentiels pour y englober des partenaires commerciaux régionaux et des pays avec lesquels l'UE a conclu des accords commerciaux.

Au titre de l'initiative relative à une zone euro-méditerranéenne de libre-échange, des accords bilatéraux de libre-échange de la «nouvelle génération» ont été conclus entre l'UE et Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, ainsi qu'un accord entre l'UE et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au nom de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Des négociations sont en cours entre l'UE et l'Algérie, l'Égypte, le Liban et la Syrie, respectivement. Les renseignements recueillis pour l'examen de la politique commerciale d'Israël, effectué en 1999, indiquent aussi une expansion du réseau d'accords préférentiels entre les partenaires méditerranéens.

À la suite de l'initiative transrégionale d'intégration lancée par l'UE pour établir des liens politiques et économiques plus étroits avec l'Amérique latine et les Caraïbes, des accords cadres dont l'objectif est la libéralisation réciproque des échanges ont été conclus avec le Mexique, le MERCOSUR et le Chili.

Les Amériques

L'initiative visant à créer la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) d'ici à 2005 qui a été annoncée en décembre 1994 au (premier) Sommet des Amériques, à Miami, liera l'Amérique latine et les Caraïbes à l'Amérique du Nord. Les négociations relatives à une ZLEA ont été officiellement lancées en avril 1998 au (deuxième) Sommet des Amériques, à Santiago du Chili. Ces négociations, qui tendent à éliminer progressivement les obstacles au commerce des marchandises et des services et à l'investissement, doivent se conclure en 2005 au plus tard. On s'attend qu'elles débouchent sur un «engagement unique» et instaurent, dans toute la mesure du possible, «des règles et disciplines en progrès par rapport à celles de l'OMC».

Dans les examens de la politique commerciale de l'Argentine et de l'Uruguay, deux des quatre membres du MERCOSUR, ont figuré les modifications des tarifs NPF dues à la convergence prescrite avec le tarif extérieur commun d'ici à 2006. Pour l'Argentine, ce processus entraînera une modeste diminution de la moyenne arithmétique du taux NPF qui passera de 13,5 pour cent en 1998 à 11,1 pour cent en 2006, mais pour l'Uruguay, l'inverse pourrait être vrai. L'Argentine et l'Uruguay ont confirmé que l'accroissement additionnel temporaire de 3 pour cent du TEC convenu par les membres du MERCOSUR le 31 décembre 1997 et motivé en partie par l'aggravation du déficit budgétaire et des opérations courantes du Brésil sera éliminé conformément au calendrier fixé d'ici au 31 décembre 2000.

L'Asie et le Pacifique

Dans le sillage de la crise asiatique, les membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont accéléré la libéralisation des échanges dans la zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE (AFTA), ont adopté des mesures d'incitation fiscale pour tous les investisseurs, ont créé la zone d'investissement de l'ANASE pour assurer le traitement national aux investisseurs dans les industries manufacturières, ont lancé un cycle de négociations sur la libéralisation des services et ont adopté un plan d'action à long terme pour favoriser le rétablissement économique des Membres. En ce qui concerne les tarifs préférentiels effectifs communs (TPSC) de l'AFTA, chacun des six membres fondateurs a convenu de faire en sorte que d'ici à l'an 2000, un minimum de 85 pour cent des lignes tarifaires figurant dans sa liste des produits visés, ce qui couvre 90 pour cent

du commerce à l'intérieur de l'ANASE, se situent dans la fourchette 0-5 pour cent. Ils ont aussi avancé de 2003 à 2002 la date de mise en œuvre du TPSC pour toutes les lignes tarifaires. L'examen de la politique commerciale de l'Indonésie, effectué en 1998, a montré que les taux TPSC et NPF ont été réduits parallèlement, si bien que la marge de préférence pour les fournisseurs régionaux est restée relativement modeste.

Selon la «Déclaration de Bogor», l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a pour objectif l'instauration dans la région d'un régime «ouvert» en matière de commerce et d'investissement (autrement dit un régime dont les avantages sont accessibles à tous les partenaires commerciaux) d'ici à 2010 pour les pays industrialisés et à 2020 au plus tard pour les pays en développement. L'APEC œuvre à cet effet dans plusieurs directions en se fondant sur le principe de la participation volontaire: plans d'action individuels; identification de secteurs pour l'Initiative de libéralisation volontaire et rapide par secteur: plans d'action collectifs prévoyant des mesures de facilitation de l'investissement et du commerce. Des mesures de libéralisation volontaire et rapide par secteur portant sur l'élimination des droits de douane, la réduction des obstacles non tarifaires, la facilitation des échanges et la coopération économique et technique sont au programme de l'APEC pour 15 catégories de produits. La première mesure (non tarifaire) de ce type, approuvée en juin 1998, comporte l'établissement d'un cadre pour la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle concernant l'évaluation de la conformité du matériel de télécommunication, qui devraient faciliter et accroître les échanges de matériel de cette nature dans la région de l'APEC, actuellement estimés à 45 milliards de dollars par an.

Afrique

Depuis 20 ans, les pays d'Afrique multiplient les initiatives de coopération et d'intégration régionales qui tendent à développer un marché interne viable et une base industrielle, favorisant ainsi l'investissement dans la région et rompant l'isolement des pays enclavés. Certaines de ces initiatives sont entièrement nouvelles, d'autres relancent des efforts d'intégration régionale engagés depuis longtemps. Le développement d'organismes d'intégration régionale a aussi été redynamisé par les arrangements commerciaux proposés par l'UE pour succéder à la Convention de Lomé, qui envisagent des accords de partenariat économique régional avec des groupements de pays ACP.

Les progrès de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), l'organisation régionale la plus ancienne d'Afrique, ont été mis en évidence lors des réexamens de la politique commerciale de ses membres en tant que groupe (comprenant l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland). Au titre de l'Accord relatif à la SACU, les membres appliquent aux importations sur le territoire de l'Union les mêmes droits et les mêmes impôts que l'Afrique du Sud. La SACU fait partie du groupe plus large constitué par la Communauté de développement de l'Afrique australe (à laquelle appartient, outre les membres de la SACU, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Malawi, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe) qui compte mettre en place une zone de libre-échange d'ici à 2000. Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), qui s'étend de l'Égypte au Swaziland, espère aussi établir une zone de libre-échange d'ici à octobre 2000.

Des progrès substantiels en direction de l'intégration régionale ont aussi été accomplis dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), comme en ont témoigné les examens de la politique commerciale du Burkina Faso, du Mali et du Togo (les autres membres de l'UEMOA sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger et le Sénégal). En prenant appui sur les liens tissés de longue date entre les pays de la zone monétaire CFA, l'UEMOA a mis en



Cueillette du thé: les 48 pays les moins avancés représentent moins de 0,5 pour cent du commerce mondial. (OIT)

place une union monétaire en 1994 et compte atteindre divers autres buts, notamment la convergence des politiques budgétaires et un marché commun.

Les pays qui sont membres de l'UEMOA sont aussi membres de la CEDEAO, créée en 1975 en tant qu'organisation régionale générale pour les 17 pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Un membre de la CEDEAO, le Nigéria, a été examiné en 1998 et un autre, la Guinée, en 1999. Les deux accords régionaux se recoupent mais les membres de la CEDEAO sont d'accord pour qu'à long terme, il ne reste plus que celle-ci. Une libéralisation rapide dans le cadre de l'UEMOA facilitera cette intégration. Pour ce qui est des évolutions intervenues dans la CEDEAO, les examens du Nigéria et de la Guinée ont fait apparaître des retards dans la mise en œuvre des engagements de réduction tarifaire contractés d'un commun accord pour les échanges entre membres et dans la mise en place d'un tarif extérieur commun, initialement prévues pour 2000.

Les pays moins avancés à l'OMC

Les 48 pays moins avancés pris dans leur ensemble sont les plus pauvres de la planète et, avec 12 pour cent de sa population, ne représentent que moins de 0,5 pour cent du commerce mondial. Vingt-neuf PMA sont Membres de l'OMC et six sont candidats à l'accession. Pour de nombreux PMA, l'activité économique intérieure est principalement axée sur l'agriculture de subsistance, et le commerce représente 9 à 16 pour cent du PIB contre environ 25 pour cent pour le groupe des pays en développement. Ce niveau relativement faible d'intégration des PMA donne à penser qu'ils ne peuvent guère compter sur le commerce pour jouir des avantages de la croissance, ce qui est un de leurs objectifs déclarés que tous les Membres de l'OMC soutiennent. À la suite de la «Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés» du Cycle d'Uruguay, les Membres de l'OMC se sont accordés à la Conférence ministérielle de Singapour, en 1996, sur un plan d'action et une approche intégrée de l'OMC et d'autres institutions internationales intéressées pour fournir l'assistance technique nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique commerciale intérieure et extérieure des PMA.

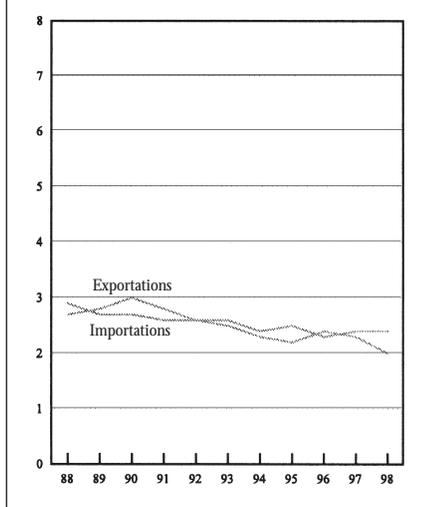
Les pays moins avancés s'accordent de plus en plus à penser qu'indépendamment des causes profondes des difficultés que rencontre chacun d'eux pour assurer sa croissance sur la base de politiques orientées vers l'extérieur, ils doivent, ainsi que leurs partenaires commerciaux, œuvrer dans deux directions fondamentales. La première est la suppression des obstacles à l'accès aux marchés de leurs produits, condition indispensable de la croissance de leur commerce et, grâce à elle, de leur développement. Les obstacles tarifaires et non tarifaires varient beaucoup suivant les marchés de destination et les Membres de l'OMC ont donc un rôle important à jouer à cet égard. Toutefois, la capacité des PMA à tirer effectivement parti des possibilités

d'accès aux marchés qui leur sont offerts est aussi fortement tributaire des contraintes liées à l'offre et aux politiques. Les PMA reconnaissent donc l'importance des efforts qu'ils fournissent eux-mêmes pour créer un environnement intérieur propice. Le rôle du Secrétariat de l'OMC et des autres institutions intéressées consiste à appuyer les dirigeants des PMA, à faire en sorte qu'ils soient plus à même d'exploiter les possibilités qui s'offrent à eux de mettre en œuvre dans le cadre de l'économie mondiale une stratégie de croissance orientée vers l'extérieur et à accroître leur participation au système commercial multilatéral. À la suite de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés tenue en octobre 1997, ce rôle s'est concrétisé dans le Cadre intégré qui lie l'OMC à la CNUCED, au CCI, au FMI, à la Banque mondiale et au PNUD.

Le Plan d'action a invité les Membres de l'OMC à agir, aussi bien seuls que collectivement, en vue d'accroître l'accès aux marchés des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA. Ces mesures pourraient, par exemple, prendre la forme de l'application, d'une façon autonome, de dispositions spéciales des Accords de l'OMC prévoyant des avantages pour les fournisseurs appartenant à des PMA, de la mise en œuvre rapide des engagements de libéralisation des échanges relatifs à des produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA ou de mesures d'accès préférentiel au titre des programmes SGP ou SGPC. À ce jour, des Membres de l'OMC ont notifié de nouvelles mesures d'accès préférentiel (Canada, Égypte, Communautés européennes, Maurice, Suisse, Turquie et États-Unis) ou des conditions libérales d'accès au titre des programmes existants (Australie, Bulgarie, Canada, Hongrie, Japon et Norvège). Les préférences accordées par des pays en développement à des PMA sont exemptées jusqu'en 2009 de l'obligation NPF, en vertu d'une dérogation consentie par le Conseil général de l'OMC. La possibilité de fixer comme objectif la consolidation d'un droit nul sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA est actuellement étudiée par les Membres de l'OMC.

En vue de leur participation au Cadre intégré, les PMA commencent par préciser, en répondant à un questionnaire, les éléments de leur politique commerciale, notamment les difficultés qu'ils rencontrent pour se conformer aux Accords de l'OMC, les principaux obstacles liés à l'offre qui s'opposent à une croissance tirée par les exportations et leurs besoins connexes en assistance technique. Celle-ci est offerte pour contribuer à la mise en place ou au renforcement de moyens humains et institutionnels, fournir des renseignements commerciaux et un soutien juridique lié au commerce et améliorer la capacité d'offre. À la fin du premier semestre de 1999, ce processus d'évaluation des be-

Graphique III.13
Part de l'Afrique dans le commerce mondial des marchandises
(En pourcentage de la valeur)



soins et de réponse avait été achevé pour 40 PMA, parmi lesquels tous les 29 PMA Membres de l'OMC, des candidats à l'accession et des PMA qui envisageaient de présenter une demande d'accession. Il appartient maintenant à chaque pays de préparer une réunion relative au commerce à laquelle il invitera les partenaires de développement de son choix (qui comprendront, mais de façon non exclusive, les six organisations du Cadre intégré) pour approuver un programme pluriannuel d'assistance technique liée au commerce.

Pour accroître l'utilité de l'assistance technique offerte, un lien plus étroit pourrait être établi entre le Cadre intégré et le mécanisme d'examen des politiques commerciales, qui comporte aussi une formulation et une évaluation économique des politiques commerciales et liées au commerce du pays examiné. La politique commerciale de dix (Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Guinée, Lesotho, Mali, Ouganda, Îles Salomon, Togo et Zambie) des 29 PMA qui sont actuellement Membres de l'OMC a été examinée jusqu'à présent et l'examen de celle de la Tanzanie est prévu en 2000. Les examens des politiques commerciales effectués l'année dernière (Burkina Faso, Guinée, Mali, Îles Salomon et Togo) montrent que les PMA sont fortement tributaires de recettes perçues à la frontière pour financer les programmes publics. Des droits élevés et variables et d'autres impôts sur les activités commerciales perçus à la frontière suscitent une discrimination à l'encontre des exportations avec des obstacles tarifaires destinés à protéger l'industrie nationale, privant de ressources les branches d'activité à vocation exportatrice et accroissant le coût de la production fondée sur des intrants importés. Cette forte dépendance à l'égard de recettes perçues à la frontière, qui est liée à des retards ou à des difficultés pour mettre en place une large base d'imposition intérieure, pose de difficiles problèmes de politique dans de nombreux pays; elle peut être invoquée par les PMA comme obstacle à la libéralisation des échanges, même s'ils sont conscients des avantages qu'ils retireraient de l'élimination des distorsions. Les PMA pourraient aussi bénéficier de l'uniformisation de la structure des tarifs douaniers – consolidés à l'OMC pour réduire les incertitudes – et de la suppression des droits spécifiques de manière à ne retenir que des taux *ad valorem*. L'uniformité des droits serait également souhaitable pour des raisons de transparence et de simplicité administrative.

Les PMA gagneraient aussi à mettre en œuvre leur politique douanière de manière transparente et prévisible en faisant en sorte qu'elle soit administrée efficacement par un personnel qualifié. Actuellement, la plupart d'entre eux utilisent la définition de Bruxelles de la valeur plutôt que l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane dont la mise en œuvre par un pays en développement Membre doit en principe prendre effet cinq ans au plus tard après l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC pour ce Membre. Si la mise en œuvre de cet accord peut avoir des répercussions négatives sur les recettes (par suite de l'évaluation plus basse qu'entraîne une définition plus rigoureuse des déductions autorisées en vertu de celui-ci), il faut mettre en regard l'accroissement de la transparence, de la prévisibilité et de la facilité d'administration de l'évaluation en douane. La plupart des PMA ont fait état, à la suite de leur évaluation, des besoins relatifs à la mise en œuvre de l'Accord et à la formation de personnel des douanes pour appliquer le nouveau système. La plupart des missions effectuées par l'OMC dans les PMA ont abordé la question de l'évaluation en douane et l'Organisation mondiale des douanes fournit une assistance technique pour la formation de personnel et l'examen de certains problèmes qui préoccupent spécifiquement les pays en développement.

Les réponses au questionnaire sur les contraintes liées à l'offre mentionnent de nombreux obstacles à l'expansion du commerce. Certains sont intrinsèques – 16 PMA sont enclavés et les coûts de transport pour le commerce sont importants. D'autres



Le siège de l'OMC à Genève.

se prêtent à des changements, notamment le coût élevé des intrants (financement, produits importés, énergie, tarif du transport), la médiocre qualité des infrastructures et les lacunes de l'information commerciale. À en juger par les examens des politiques commerciales des PMA effectués l'année dernière, les obstacles significatifs sur la voie d'une croissance orientée vers l'extérieur sont notamment, outre les droits de douane et les impôts élevés et variables qui sont perçus à la frontière, les entraves à l'investissement telles que le manque d'infrastructure et le coût relativement important de services de base essentiels, en particulier l'énergie, le financement, les transports et les télécommunications. Une participation du secteur privé pourrait accroître l'efficacité et réduire le prix de ces services, qui constituent des apports indispensables pour d'autres secteurs de l'économie. Une infrastructure médiocre et des services de base relativement coûteux tendent à réduire la compétitivité des exportations et à décourager l'investissement étranger, ce qui freine le développement et la croissance. Si certains des PMA examinés ont effectivement mis en place des incitations fiscales et non fiscales pour tenter d'attirer l'investissement étranger, l'efficacité de ces mesures peut être fortement mise en doute à en juger par ce qu'on a pu observer dans d'autres pays.

De nombreux PMA citent également parmi les obstacles un accès très limité aux renseignements sur les possibilités de développement des exportations. L'acquisition de ces renseignements par les petites et moyennes entreprises isolées revient cher, si bien que leur collecte et leur diffusion par un organisme public assurent des externalités positives. Ce besoin peut être satisfait en établissant un «pôle d'échanges commerciaux» pour permettre aux sociétés d'accéder à ces renseignements et leur fournir des services d'appui afin qu'elles puissent tirer parti des possibilités qui s'offrent à elles. Le CCI et la CNUCED peuvent mettre à la disposition des intéressés une base de données relative au commerce extérieur sur CD-ROM (TRAINS), le PNUD a une expérience de programmes de développement des exportations dans les PMA et la Banque mondiale peut fournir une aide pour déceler les goulets d'étranglement en matière de financement des activités commerciales. En partant de renseignements de ce type, le secteur privé peut élaborer des projets précis sur la base d'études de marché.

En outre, contrairement aux autres Membres de l'OMC, y compris la plupart des pays en développement, peu de PMA disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour participer de manière adéquate aux activités de l'OMC. L'accès à l'information est donc un élément vital puisqu'il réduit la distance entre Genève, où sont menées les activités de l'OMC, et les capitales des PMA. Les progrès de la technologie des communications ont permis à l'OMC de mettre en place de meilleurs liens avec les PMA en matière de communication et d'information. En réponse à des demandes qui lui sont par-

venues par le canal du Cadre intégré, le Secrétariat de l'OMC a entrepris un programme d'installation d'ordinateurs et de liaisons Internet dans les ministères du commerce de tous les PMA. À la mi-juin 1999, 38 pays moins avancés (la totalité des 29 PMA Membres, plus neuf observateurs) avaient reçu des centres de référence. Le Secrétariat a également invité à Genève des fonctionnaires chargés de la politique commerciale pour qu'ils participent à des sessions de formation sur les négociations commerciales. Ces nouvelles liaisons informatiques entre l'OMC et les PMA sont, ainsi que la formation, particulièrement importantes dans le contexte du programme d'action de l'OMC qui sera examiné à la prochaine Conférence ministérielle de Seattle.

Une «semaine de Genève» a été prévue au début de novembre 1999, pour donner des informations sur les activités de l'OMC aux pays en développement (PMA notamment) Membres ou observateurs qui, actuellement, n'ont pas de représentants permanents à Genève.

Activités de l'OMC

Les activités de l'OMC ont été principalement axées en 1999 sur la préparation de la troisième Conférence ministérielle qui se tiendra à Seattle, la désignation d'un nouveau Directeur général de l'Organisation et le règlement des différends. L'OMC a aussi organisé un certain nombre de symposiums et de séminaires, notamment les symposiums de haut niveau sur le commerce et l'environnement, sur le commerce et le développement et sur les technologies de l'information, ainsi que des séminaires sur le commerce et la politique de la concurrence, la facilitation des échanges et les accords commerciaux régionaux.

Des indications détaillées sur les activités de l'OMC sont données au chapitre V du rapport annuel. Elles sont complétées par les rapports des divers conseils et comités au Conseil général de l'OMC. Les pages qui suivent sont donc axées sur les activités les plus marquantes de l'OMC en 1999.

La préparation de la Conférence ministérielle de 1999 a été une des principales priorités du Conseil général qui a tenu en septembre 1998 une session extraordinaire pour donner suite à la prescription de la Déclaration ministérielle de 1998 relative à la mise en place d'un programme sous la direction du Conseil général pour assurer la mise en œuvre intégrale et fidèle des accords existants et préparer la troisième session de la Conférence ministérielle. Il a arrêté le calendrier de ses réunions aussi bien formelles qu'informelles. En août 1999, plus de 135 propositions différentes avaient été communiquées aux Membres de l'OMC. Ces propositions portaient sur les domaines suivants: mise en œuvre des divers accords de l'OMC, négociations prescrites, travaux futurs déjà prévus dans les accords existants, programme de travail lancé à Singapour en 1996, propositions relatives au suivi de questions soulevées à la Réunion de haut niveau sur les PMA de 1997 et propositions relatives à d'autres questions intéressant les pays Membres de l'OMC. Les Membres ont commencé la troisième et dernière phase de leur préparation de la Conférence ministérielle au début de septembre et ont tenu de nouvelles sessions informelles et formelles en octobre et au début de novembre.

Le Conseil général a également examiné plusieurs questions relatives à l'amélioration de la transparence des travaux de l'OMC. Parmi celles-ci figuraient un examen des procédures de distribution et de mise en distribution générale des documents de l'OMC et l'octroi du statut d'observateur à des organisations internationales intergouvernementales. Les consultations sur l'octroi du statut d'observateur se poursuivent. En juin 1999, le Conseil général a adopté des procédures relatives à la participation d'organisations non gouvernementales à la Conférence ministérielle de 1999.

La République kirghize et la Lettonie ont accédé à l'OMC en 1999. Le Conseil général a aussi adopté les protocoles d'accèsion de l'Estonie et de la Géorgie qui devraient devenir Membres de l'Organisation lorsqu'elles auront achevé leurs procédures internes de ratification. Le désir de se joindre dès que possible à l'OMC a bénéficié d'un large soutien des Membres de l'OMC qui sont résolus à accélérer dans toute la mesure du possible le processus d'accèsion sur la base d'engagements significatifs en matière d'accès aux marchés et de l'acceptation des règles et disciplines du système de l'OMC. En juillet 1999, le Conseil général a décidé que les candidats à l'accèsion seraient invités à participer en qualité d'observateurs aux réunions préparatoires de la Conférence ministérielle de 1999.

Entre le 1^{er} août 1998 et le 31 juillet 1999, l'Organe de règlement des différends (ORD) a reçu 39 notifications concernant des demandes formelles de consultations au titre du Mé-morandum d'accord sur le règlement des différends. Au cours de cette période, l'ORD a établi des groupes spéciaux pour examiner 17 nouvelles affaires et a reçu des demandes d'établissement d'un groupe spécial dans trois autres affaires. Il a adopté les rapports de l'Organe d'appel et/ou de groupes spéciaux sur huit affaires. Il a aussi reçu deux notifications de solutions convenues d'un commun accord (règlements). En 1999, il a accepté pour la première fois d'autoriser un Membre de l'OMC à prendre des mesures de rétorsion contre un autre Membre parce que ce dernier n'avait pas mis en œuvre les recommandations d'un groupe spécial et de l'Organe d'appel concernant des mesures à l'importation relatives au commerce des bananes. Par la suite, il a autorisé deux Membres à adopter des mesures de rétorsion contre un autre Membre au sujet du commerce des produits carnés traités aux hormones.

Un réexamen du Mé-morandum d'accord sur le règlement des différends a été entrepris par l'ORD au début de 1998. La Conférence ministérielle devait achever un réexamen complet des règles et procédures applicables au règlement des différends dans le cadre de l'OMC dans les quatre ans suivant l'entrée en vigueur de l'Accord instituant l'OMC. Les principales questions discutées ont été: une proposition destinée à clarifier les procédures qui permettent de déterminer si un Membre s'est ou non conformé à une décision d'un groupe spécial/de l'Organe d'appel et d'autoriser des mesures de rétorsion s'il ne s'y est pas conformé, une proposition visant à étendre les droits des Membres qui sont tierces parties dans un différend, une proposition tendant à accroître la transparence du système de règlement des différends et plusieurs amendements techniques au Mé-morandum d'accord.

Dans le cadre de son suivi de la Déclaration ministérielle de 1998, le Conseil général a arrêté en septembre 1998 un programme de travail global pour examiner toutes les questions liées au commerce qui se rapportent au commerce électronique mondial et a débattu de la question du commerce électronique à chacune des réunions ordinaires qu'il a tenues en 1999. Au titre de ce programme de travail, il a invité le Conseil du commerce des services, le Conseil des ADPIC, le Conseil du commerce des marchandises et le Comité du commerce et du développement à examiner les questions liées à leur domaine d'action qui se posent dans le contexte du commerce électronique et à lui faire rapport à ce sujet. Chaque organe a soumis au Conseil général, en juillet 1999, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux.

Le 14 décembre 1998, le Conseil du commerce des services a adopté les *Disciplines concernant la réglementation intérieure dans le secteur des services comptables*, qui ont été élaborées par le Groupe de travail des services professionnels. Ces disciplines seront applicables à tous les Membres de l'OMC qui ont pris des engagements spécifiques sur les services comptables au titre de l'AGCS. C'est le premier volet de l'élaboration de disciplines dans le cadre de l'AGCS concernant la réglementation

intérieure dans le domaine des services. Le Conseil du commerce des services a aussi engagé des discussions sectorielles axées sur la façon dont différents services sont échangés et réglementés en vue de définir des thèmes et des priorités pour les négociations. Jusqu'à présent, ces travaux ont porté sur les services postaux et de courrier, les services audiovisuels, les services de construction et d'ingénierie, les services de distribution, les services juridiques, les services d'architecture et d'ingénierie, les services informatiques et services connexes, les services concernant l'environnement et les services de publicité.

Les 52 gouvernements qui ont participé aux négociations engagées dans le cadre du Comité du commerce des services financiers ont décidé de mettre en œuvre les résultats de l'Accord sur les services financiers à compter du 1^{er} mars 1999. Ils ont aussi décidé de proroger jusqu'au 15 juin 1999 la date limite d'acceptation du Protocole afin d'accorder plus de temps à 18 autres gouvernements pour mener à bien leurs procédures de ratification au niveau national.

L'OMC a organisé en 1999 un certain nombre de symposiums et de séminaires. Un symposium de haut niveau sur le commerce et l'environnement s'est tenu les 15 et 16 mars 1999. Il a été consacré à l'examen des liens entre les politiques commerciales et celles relatives à l'environnement, des synergies entre la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement, des rapports entre croissance économique durable et développement durable et de l'interaction entre les milieux du commerce et de l'environnement. La question du commerce et de l'environnement a aussi été traitée dans le cadre d'une étude spéciale du Secrétariat de l'OMC publiée au début d'octobre 1999, qui a fait valoir que la libéralisation des échanges renforçait la nécessité d'une coopération en matière d'environnement aux niveaux national et international.

Un symposium de haut niveau sur le commerce et le développement, qui s'est tenu les 17 et 18 mars 1999, a examiné les liens entre les politiques commerciales et les politiques de développement, les perspectives des pays en développement en matière de commerce et de développement, et la poursuite de l'intégration des pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA), dans le système commercial multilatéral.

Un symposium sur les technologies de l'information s'est tenu en juillet 1999 pour mettre en rapport des représentants de l'industrie des technologies de l'information et des fonctionnaires chargés de la politique commerciale. Ce symposium visait aussi à assurer un échange de renseignements sur le dynamisme et l'avenir des technologies de l'information, à expliquer le rôle qu'elles jouent pour favoriser la croissance économique et le développement et à mettre en évidence l'intérêt de leur utilisation. Des questions relatives au commerce et à la politique de la concurrence ont également été discutées lors d'un symposium organisé en avril 1999 par le Secrétariat de l'OMC en collaboration avec la CNUCED et la Banque mondiale.

En mars et avril 1999, l'OMC et la Banque mondiale ont parrainé un forum en ligne sur le régionalisme. Les deux institutions ont placé un certain nombre de documents sur un site Web commun créé pour le forum et ont répondu à des questions sur les accords commerciaux régionaux. Le 30 juin 1999, au titre du mandat concernant la cohérence, l'OMC a organisé un séminaire sur les accords commerciaux régionaux avec la participation de membres du personnel de la Banque mondiale et du FMI. Deux autres séminaires ont eu lieu en septembre et octobre avec le concours de la Banque mondiale et du FMI. Ces séminaires faisaient partie du programme relatif à la «cohérence» et portaient sur les thèmes suivants: les intérêts des pays en développement dans un cycle du millénaire; l'agriculture et le nouveau programme commercial dans une perspective de développement: intérêts et options dans les prochaines négociations de l'OMC. Un séminaire d'une journée s'est tenu le 23 octobre 1999 sur le thème du traitement spécial et différencié à l'OMC. □

M. Moore annonce le choix de quatre directeurs généraux adjoints

Le Directeur général, M. Mike Moore, a annoncé le 3 novembre qu'il avait choisi quatre candidats pour exercer, à ses côtés, les fonctions de Directeur général adjoint pendant les trois prochaines années: M. Ablassé Ouedraogo (Burkina Faso), M. Paul-Henri Ravier (France), M. Miguel Rodríguez Mendoza (Venezuela) et M. Andrew Stoler (États-Unis d'Amérique). M. Ouedraogo est le premier Africain et le premier représentant d'un des pays les moins avancés à être choisi comme Directeur général adjoint de l'OMC ou de son prédécesseur, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Après des semaines de consultations intensives menées avec des dizaines de gouvernements Membres, M. Moore a fait son choix parmi un ensemble de candidats hautement qualifiés.

Comme le Conseil général l'en avait prié, M. Moore a également consulté, avant de faire son choix, M. Supachai Panitchpakdi (Thaïlande) qui a été désigné pour lui succéder.

«Cette décision a été extrêmement difficile à prendre, étant donné les grandes qualités de tous les candidats désignés par leurs gouvernements. J'ai choisi des personnalités très diverses ayant toute la gamme de compétences requises pour assurer une gestion harmonieuse et efficace du Secrétariat de l'OMC. Je souhaite que ces personnes soient en place dès que possible et assurément pour la Conférence ministérielle de Seattle (30 novembre-3 décembre). La date exacte de leur entrée en fonction dépend maintenant de leurs administrations et employeurs», a dit M. Moore.

M. Moore et M. Supachai sont convenus que les quatre adjoints resteraient en fonction pendant un mois après l'expiration du mandat de M. Moore, le 31 août 2002, pour assurer une transition en douceur lorsque M. Supachai entamerait son mandat de trois ans.

Ablassé Ouedraogo

M. Ablassé Ouedraogo était le Conseiller spécial du Président du Burkina Faso depuis février 1999, après avoir occupé pendant les cinq années précédentes le poste de Ministre du commerce extérieur. Au cours de ces dix dernières années, il a représenté le Burkina Faso au plus haut niveau dans diverses enceintes intergouvernementales internationales, y compris en tant que Représentant résident adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement à Kinshasa (Zaïre) (1991-1993) et Chef du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne couvrant en même temps l'IGADD, la SADCC, l'OUA, la CEA et le PNUE (1993-1994).

Paul-Henri Ravier

Paul-Henri Ravier a exercé pendant plus de 20 ans des responsabilités diverses au sein de la Direction des relations économiques extérieures, au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il était depuis 1991 Directeur adjoint de la DREE, service qui représente la France au sein des comités spécialisés de l'Union européenne et dans les négociations commerciales multilatérales menées au GATT puis à l'OMC. Ce dernier poste lui a permis de diriger des équipes de négociation et de participer activement à un certain nombre de négociations commerciales: gestion de conflits commerciaux, définition et application de stratégies de promotion des exportations, gestion de la politique de financement des exportations.

Miguel Rodríguez Mendoza

Miguel Rodríguez Mendoza est un spécialiste des questions de politique commerciale. Depuis le milieu de l'année



MM. Ouedraogo, premier Africain Directeur général adjoint du GATT/de l'OMC, et Rodríguez Mendoza ont conseillé les gouvernements en matière de politique commerciale. (Photos Tania Tang/OMC)



MM. Stoler et Ravier ont été les principaux négociateurs des États-Unis et de la France, respectivement, pour les questions commerciales.

1998, il occupait le poste d'universitaire invité à l'Université de Georgetown (Washington, D.C.) et travaillait comme consultant pour diverses organisations internationales, telles que la Communauté andine, la CNUCED et la BID. Il a aussi conseillé plusieurs sociétés privées vénézuéliennes sur des questions commerciales. Jusqu'en mars 1998, il a exercé les fonctions de Conseiller spécial pour les questions commerciales à l'Organisation des États américains, qui lui doit la création de son Service du commerce, lequel a joué un rôle important dans les travaux préparatoires et les négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques.

Andrew L. Stoler

Andrew L. Stoler était Chef de mission adjoint au Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales à Genève (Suisse), Secrétariat général de la Présidence, depuis septembre 1989. À ce titre, il exerçait les fonctions de Représentant permanent adjoint des États-Unis auprès de l'OMC où il était chargé, avec l'Ambassadeur, de la coordination et de l'exécution locales au jour le jour de la politique commerciale multilatérale des États-Unis. Pendant le Cycle d'Uruguay, Andrew Stoler était le principal négociateur pour les États-Unis de l'Accord instituant l'OMC. Il est Président du Groupe de travail de l'accession de l'Ukraine à l'OMC. □

L'OMC organise une «semaine de Genève» pour les délégations sans représentation



M. Mike Moore dit aux Ambassadeurs des pays n'ayant pas de représentation qu'en faisant part des préoccupations de leur pays, ils apporteront une importante contribution à la préparation de la Conférence de Seattle. (Photo Tania Tang)

Le Secrétariat de l'OMC a organisé, du 1^{er} au 5 novembre, au siège de l'Organisation, une semaine d'information à l'intention des Membres et observateurs de l'OMC qui n'ont pas de représentation permanente à Genève. En l'absence de représentant à Genève, ces Membres et observateurs ne peuvent assister à toutes les réunions destinées à préparer la Conférence ministérielle de Seattle. L'OMC a collaboré avec 12 autres organisations internationales pour associer des représentants de ces gouvernements à la prépa-

ration de la Conférence et leur présenter les activités d'assistance technique que les organisations internationales à Genève peuvent leur fournir.

Vingt-huit Membres de l'OMC et neuf observateurs ne disposent pas des ressources nécessaires au maintien d'un bureau permanent à Genève: Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cambodge, Dominique, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Salomon, Macao, Malawi, Maldives, Mali, Namibie, Niger, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République des Fidji, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Tonga et Vanuatu.

Leur participation a été financée par les gouvernements norvégien, suisse et britannique.

«[La] présence [de ces Membres et observateurs] est un point positif dans le processus complexe et continu visant à favoriser l'intégration des petites pays vulnérables – les pays les moins avancés et les autres petites économies – dans le système commercial multilatéral», a dit M. Moore en ouvrant la «semaine de Genève». Il a souligné qu'en faisant part de leurs préoccupations, de leurs problèmes et de leurs besoins, les délégués présents à la «semaine de Genève» apporteront une importante contribution à la préparation de la Conférence ministérielle. □

Seattle (Suite de la page 1)

La Conférence ministérielle – la plus haute instance de l'OMC – de Seattle sera la troisième réunion des Ministres depuis l'entrée en fonction de l'Organisation en 1995. La première s'est tenue à Singapour en décembre 1996 et la deuxième à Genève en mai 1998. C'est lors de la célébration du cinquantième anniversaire du prédécesseur de l'OMC, le GATT, – qui s'est déroulée pendant la Conférence ministérielle de Genève – que le Président Clinton a invité les Membres de l'OMC à tenir la troisième Conférence aux États-Unis.

À Seattle, les Ministres examineront la mise en œuvre des Accords de l'OMC au cours des séances plénières qui se tiendront durant les quatre jours de la Conférence et, lors de la séance de clôture, lanceront le prochain cycle de négociations commerciales. Ils adopteront peut-être aussi des décisions concernant notamment les moyens de faciliter le commerce des pays les moins avancés, dont le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, s'est fait l'ardent défenseur depuis sa prise de fonctions en septembre. □

Le nombre de visiteurs du site Web de l'OMC franchit la barre des 200 000

Le nombre d'utilisateurs du site Web de l'OMC (www.wto.org) a franchi la barre des 200 000 en octobre, lorsque 201 101 personnes, disséminées dans 161 pays, ont visité le site. La quantité de données et de documents téléchargés a atteint un nouveau record de 88 000 mégaoctets, soit l'équivalent d'environ 88 millions de pages de texte. □

Message (Suite de la page 1)

rait que des avantages pour tous les gouvernements Membres, sans oublier les contribuables et les consommateurs. Le maintien du moratoire quant aux droits appliqués aux transactions commerciales par voie électronique est également possible. Parmi les vœux que je forme personnellement, je souhaite qu'il y ait accord sur un train de mesures d'aide aux pays les moins avancés.

Certes, toutes ces questions feront l'objet d'une décision de la part des gouvernements Membres. Mon rôle dans ce processus consiste à faciliter les négociations et à militer en faveur d'un résultat équilibré, juste et équitable. Je suis convaincu qu'avec une préparation sérieuse, un travail intensif et de la bonne volonté, nous pourrons parvenir à ce résultat. □

Mike Moore

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154, rue de Lausanne,
1211 Genève 21, Suisse, Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458,
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0119